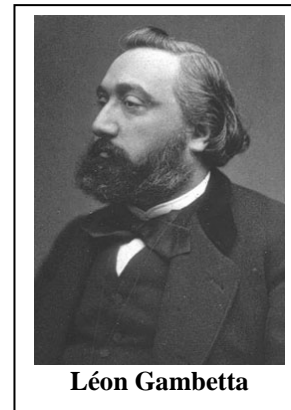


Les épreuves de la République 1870-1879

I Terminer la guerre

1. L'armistice et les élections

Le gouvernement de la Défense nationale, mis en place le 4 septembre 1870, essaie en vain de résister à l'invasion prussienne. Les Prussiens occupent 43 départements du Nord et du Nord-est, et assiègent Paris dès le 19 septembre. Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Défense nationale, Léon Gambetta quitte Paris en ballon (7 octobre) et rassemble une armée de 600 000 hommes en province, mais sans réussir à débloquer la capitale. Les sorties tentées par les Parisiens, à Champigny, au Bourget, à Buzenval, sont des échecs sanglants. L'hiver est très rigoureux, la capitale est bombardée à partir du 5 janvier 1871, le ravitaillement est mal organisé et les Parisiens crèvent de faim et de froid.



Léon Gambetta

Le ministre des Affaires étrangères Jules Favre choisit de signer l'armistice imposé par Bismarck, qui prévoit le désarmement de Paris et son occupation par les troupes prussiennes (28 janvier 1871). Cet armistice est considéré comme une trahison par les Parisiens, mais la majorité des Français attend la paix avec impatience car 43 départements sont occupés par les troupes prussiennes et 370 000 soldats sont retenus prisonniers en Allemagne.

Les élections générales, organisées le 8 février au scrutin de liste départemental, sans véritable campagne électorale, donnent une large majorité aux notables conservateurs, partisans de la paix.

Les paysans votent en masse pour les monarchistes, dont un tiers sont des nobles, qui représentent l'ordre et le retour au calme. Les républicains, divisés sur la poursuite de la guerre, ne recueillent que 150 sièges, dont 112 pour le groupe des modérés de la Gauche républicaine, dirigé par Jules Ferry et Jules Grévy, et une quarantaine pour les radicaux de l'Union républicaine, dont les chefs sont Georges Clemenceau et Léon Gambetta. Ce dernier, qui vient de démissionner du gouvernement pour marquer son hostilité à l'armistice, est élu dans 9 départements. La droite traditionnelle triomphe avec plus de 400 sièges, dont une cinquantaine de « cheveu-légers », héritiers des ultras de la Restauration, 150 légitimistes modérés, partisans du comte de Chambord, 215 orléanistes, partisans du comte de Paris, et une bonne centaine de centristes, hésitant entre monarchie et république. On parle d'une « chambre introuvable », qui ne correspond pas à la véritable majorité politique du pays.



Le Comte de Chambord

2. La libération territoire

Adolphe Thiers, élu « chef du pouvoir exécutif » par l'unanimité de l'Assemblée Nationale (17 février) s'engage à rétablir l'ordre et la paix, mais sans prendre position sur l'avenir du régime : cet accord avec la majorité monarchiste est appelé le pacte de Bordeaux. Revenu à Versailles, il mène avec Bismarck des négociations qui conduisent à la paix de Francfort (10 mai 1871).



Adolphe Thiers

Le traité de paix enlève à la France l'Alsace et le tiers de la Lorraine, soit 14 000 km² et 1,6 million d'habitants, annexés par le nouvel Empire allemand, et lui impose le paiement d'une

indemnité de cinq milliards de francs, payables en or ou en devises étrangères, ainsi que l'entretien des troupes d'occupation.

Pour rembourser la dette de guerre et obtenir au plus vite la libération des départements occupés par les Allemands, Thiers lance deux emprunts, garantis par les grandes banques et couronnés de succès : le premier de deux milliards (juin 1871) est couvert deux fois et demie et le second de trois milliards (juillet 1872), le plus important de toute l'histoire du XIXe siècle, est couvert plus de treize fois. Les deux emprunts ont drainé l'épargne de milliers de petits épargnants, qui se sentent désormais attachés à la République. Ce triomphe permet d'anticiper d'un an le remboursement à l'Allemagne et l'évacuation des départements occupés (septembre 1873). Thiers y gagne le surnom de « libérateur du territoire. »

II L'écrasement de la Commune

1. Un contre-gouvernement spontané

Depuis le début du siège, en septembre 1870, Paris vit dans l'effervescence politique et la méfiance envers le gouvernement provisoire, composé de républicains modérés. Cette hostilité entre le peuple de Paris et le pouvoir se renforce après l'élection de la Chambre introuvable de février 1871. Les Parisiens se sentent trahis par la paix de Francfort, humiliés par l'installation de l'Assemblée à Versailles, et ils supportent très mal la suppression de leur solde de gardes nationaux ainsi que la suppression du moratoire des loyers, ce qui achève de les ruiner. Lorsque Thiers envoie ses troupes récupérer à Montmartre les canons de la Garde nationale parisienne, ils s'estiment provoqués et se soulèvent spontanément (18 mars 1871). Les généraux Lecomte et Thomas sont fusillés par la foule, et les tentatives de médiation menées par Jules Ferry, maire de Paris, ou par les maires d'arrondissement (Clemenceau dans le XVIIIe) sont infructueuses, Thiers refusant toute négociation avec les insurgés. Le Comité central de la Garde nationale, qui a pris la tête du soulèvement, organise l'élection d'un Conseil général de la Commune de Paris (26 mars 1871). Ce Conseil, élu par les Parisiens (290 000 votants sur 485 000 inscrits), comporte 90 membres, dont 23 modérés (Jules Ferry en fait partie) qui démissionnent très vite. Il apparaît comme un contre-gouvernement autonome, épaulé par la Garde nationale, puis par un Comité de salut public, appuyé sur dix commissions tenant lieu de ministères. L'autorité du Comité de salut public ne cesse de croître, mais sans venir à bout des autres sous-comités. Le Conseil est dominé par l'extrême gauche, divisée en plusieurs tendances :

- Les jacobins centralisateurs (Delescluze), nettement majoritaires,
- Les blanquistes (Eudes, Ferré, Rigault),
- Les marxistes internationalistes (Varlin, Frimkel, Vaillant),
- Les indépendants (Jules Vallès)
- Les anarchistes, disciples de Proudhon.

Le gouvernement de la Commune est très difficile du fait de ces divisions politiques et surtout à cause de l'isolement parisien. Mais le budget est géré avec beaucoup de rigueur et l'on ne touche pas aux réserves de la Banque de France, pourtant dirigée par les grands banquiers conservateurs. Surmontant ses divisions, la Commune esquisse un projet de république fédérative, démocratique et sociale, présenté par Jules Vallès, d'inspiration proudhonienne (*Manifeste aux Français* du 19 avril 1871) : autonomie absolue de toutes les communes de France, associées pour former la république ; séparation de l'Église et de l'État ; élection de tous les agents de l'État ; instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire, suppression des monopoles. Au jour le jour, la Commune tente de mettre en œuvre ce projet de république sociale, instaurant le drapeau rouge, proclamant la suppression de l'enseignement religieux à l'école ainsi que celle des armées permanentes, réorganisant les musées et les bibliothèques, interdisant le travail de nuit dans les boulangeries, réquisitionnant les ateliers abandonnés par les patrons. La capitale baigne dans une effervescence révolutionnaire, où les femmes, telles Louise Michel et Nathalie Lemel, jouent un rôle important.

2. La défaite de la république sociale

Mais la Commune de Paris est isolée et incomprise par le reste de la France. Les Communes similaires formées à Lyon, Marseille, Toulouse, s'arrêtent au bout de quelques jours. Depuis Versailles, Adolphe Thiers suscite une propagande qui présente les « communeux » comme des bandits et des assassins. La France des campagnes y voit une nouvelle manifestation de l'hégémonie parisienne et refuse la république sociale. Après avoir tenté des médiations, les chefs républicains comme Ferry et Gambetta rejettent la révolution communarde. Avec la complicité de Bismarck, qui l'autorise à rapatrier 170 000 prisonniers sur Versailles, Thiers décide de reconquérir Paris. Le nouveau siège de Paris se déroule donc sous les yeux des troupes prussiennes, déployées surtout au nord et à l'est de la capitale. Les « communeux » disposent officiellement de 200 000 hommes, mais seuls 30 000 sont opérationnels et très indisciplinés.



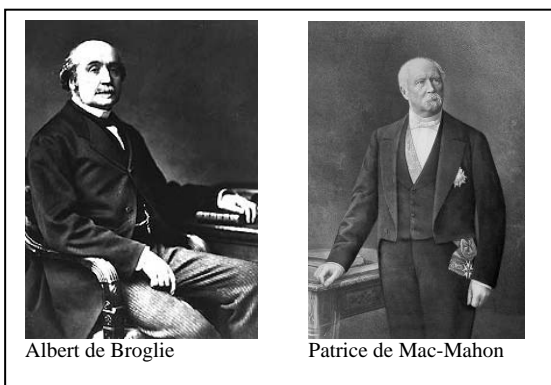
Les « Communards » au Mur des Fédérés

Du 21 au 28 mai 1871, la « Semaine sanglante » voit les troupes versaillaises, entrées par l'ouest de la capitale, refouler progressivement les communards, commandés par Delescluze. Pour retarder les Versaillais, ils forment des barricades et incendient des édifices publics (Hôtel de Ville, Palais de justice, Préfecture de police, Tuileries). En réponse aux massacres versaillais, ils exécutent 80 otages, dont l'archevêque de Paris, Mgr Darboy. Enfin, le 28 mai, les combats s'achèvent au cimetière du Père Lachaise, où des centaines de communards sont fusillés.

Au total, les Versaillais ont perdu 1 200 hommes et la Commune plus de 30 000, dont 20 000 exécutés sommairement. Sur les 36 000 communards arrêtés ensuite, des ouvriers pour la plupart, 4 500 seront emprisonnés et 7 500 déportés, dont la moitié en Nouvelle-Calédonie. L'état de siège sera maintenu jusqu'en 1876 et toute activité de l'Internationale interdite jusqu'en 1901. L'amnistie des communards ne sera proclamée qu'en 1880. Thiers a donc profité de l'épreuve de force pour décapiter le mouvement ouvrier français, afin de rassurer les milieux d'affaires et les campagnes conservatrices.

III L'échec des monarchistes

1. L'Ordre moral



Albert de Broglie

Patrice de Mac-Mahon

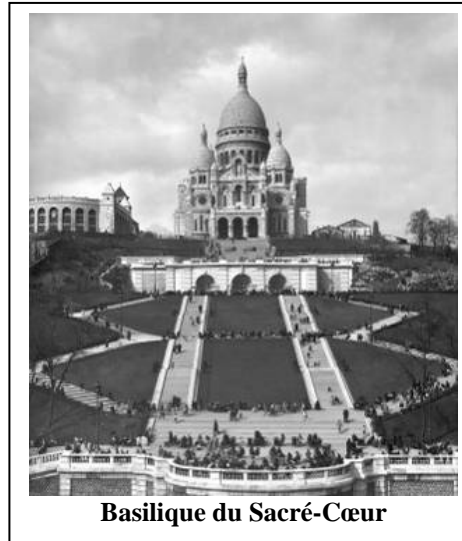
Rassurés par l'écrasement de la Commune, les électeurs votent massivement pour les républicains, qui recueillent 99 sièges sur 114 lors des élections partielles de juillet 1871. Nommé président de la République grâce à la loi Rivet (31 août 1871), Thiers s'engage nettement en faveur de la République : « elle est le gouvernement légal du pays, vouloir autre chose serait une nouvelle révolution, et la plus redoutable de toutes » (message du 13 novembre 1872). Mais la majorité monarchiste de l'Assemblée nationale, refusant cette rupture du pacte de Bordeaux, décide de se débarrasser de lui.

La loi du 13 mars 1873, dite « loi chinoise » en raison de sa complexité, diminue son droit d'intervention à l'Assemblée. Prenant prétexte de la victoire du radical Barodet contre le modéré Rémusat lors d'une élection partielle à Paris (27 avril), les monarchistes accusent Thiers de

faiblesse et réclament « une politique résolument conservatrice ». Le 24 mai 1873, Thiers intervient à l'Assemblée en faveur de la République, « le régime qui nous divise le moins », mais il est mis en minorité et choisit de démissionner. Il est aussitôt remplacé à la présidence par le maréchal de Mac-Mahon, monarchiste de cœur, et le gouvernement est confié au duc de Broglie, chef de file des orléanistes, nommé vice-président du Conseil. Ils mettent en place un régime « d'Ordre moral », fondé sur la l'Église et les notables, piliers de l'Ancien Régime.

L'Ordre moral se traduit par la reconquête religieuse de la société (pèlerinages officiels au Puy, à Chartres et Paray-le-Monial, édification du Sacré-Cœur de Montmartre, prédication de la congrégation des Assomptionnistes et de leur journal *le Pèlerin*), par la censure de la presse, par la révocation des fonctionnaires et des instituteurs républicains.

Au mois d'août 1873, le comte de Chambord, prétendant légitimiste, reçoit le comte de Paris, prétendant orléaniste, qui accepte de lui laisser le trône : c'est l'espoir d'une « fusion » des deux familles monarchistes. Mais l'intransigeance du comte de Chambord, qui refuse d'adopter le drapeau tricolore, met fin à l'espoir d'une restauration (31 octobre 1873).



Basilique du Sacré-Cœur

2. Le vote des lois constitutionnelles

Afin de préserver les chances d'une éventuelle restauration, l'Assemblée vote la loi du septennat, qui confère le pouvoir exécutif pour sept ans au président Mac-Mahon (20 novembre 1873). Mais la réapparition d'un danger bonapartiste (parti de l'Appel au peuple) lors des élections partielles pousse de nombreux députés orléanistes du Centre droit à se rapprocher des républicains, par l'intermédiaire du Centre gauche, le parti de Thiers. La « conjonction » des centres aboutit au vote, à une voix de majorité, de l'amendement présenté par le député Henri Wallon, professeur de droit, et qui marque la reconnaissance institutionnelle du président de la République (30 janvier 1875). Suit une série de lois constitutionnelles créant une seconde chambre, le Sénat (24 février), organisant les pouvoirs publics (25 février) et réglant les rapports entre ces pouvoirs (16 juillet). Au total, les trois lois constitutionnelles ne comptent que 34 articles, soit quatre pages imprimées. Elles définissent un régime de compromis entre républicains et monarchistes, que René Rémond qualifie de « république orléaniste » :

- Le pouvoir législatif est détenu par le Parlement, formé de deux assemblées : la Chambre des députés, élue pour quatre ans au suffrage universel masculin direct, et le Sénat, chambre des notables composée de 75 inamovibles élus par l'Assemblée nationale et de 225 élus pour neuf ans au suffrage universel indirect (par un collège électoral composé des députés du département, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des représentants des conseils municipaux). Le Sénat, « grand conseil des communes de France » selon Gambetta, est renouvelable par tiers tous les trois ans. Les ministres sont solidairement responsables devant le Parlement, donc le régime est parlementaire.
- Le président de la République, chef de l'État élu pour sept ans par les deux assemblées réunies en Congrès et rééligible, dispose des pouvoirs d'un monarque constitutionnel : il dispose de la force armée et du droit de grâce ; il nomme le chef du gouvernement ; il promulgue les lois et en partage l'initiative avec les assemblées, dont il fixe le calendrier parlementaire ; il dispose surtout du droit de dissoudre la Chambre des députés, sur avis conforme du Sénat.
- Les textes prévoient des conditions très faciles à remplir pour une révision des lois constitutionnelles. Il suffit d'une majorité des deux chambres pour faire une restauration

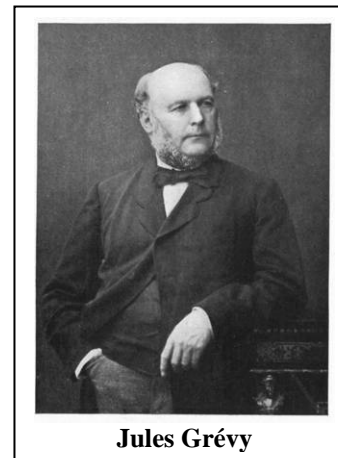
orléaniste, en remplaçant le titre de président de la République par celui de roi. Mais c'est par les urnes que le régime républicain va se renforcer.

3. La conquête républicaine

Depuis l'écrasement de la Commune, les républicains ne cessent de gagner du terrain sur les monarchistes. Ils le doivent notamment aux efforts de Gambetta et de son journal *La République française*, lancé en octobre 1871. Surnommé le « commis-voyageur de la République », Gambetta a fait un immense effort de propagande, parcourant toute la France pour diffuser ses idées. Dans son discours de Grenoble, il annonce la fin des vieux notables monarchistes et l'avènement politique des « couches nouvelles », c'est-à-dire les classes moyennes, du paysan à l'avocat (26 septembre 1872). Les élections sénatoriales de janvier 1876 donnent une légère majorité aux monarchistes, mais c'est à cause du mode de scrutin, qui favorise les notables installés. En revanche, les républicains remportent une nette victoire lors des élections législatives générales de mars 1876, recueillant 350 sièges contre 80 monarchistes et 75 bonapartistes. Gambetta est élu dans les quatre départements où il s'est présenté. Refusant ce verdict électoral, Mac-Mahon tergiverse plusieurs mois avant de nommer un républicain, Jules Simon, à la tête du gouvernement (décembre 1876). L'Église, de son côté, fait pression pour que la France s'engage en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape en Italie, ce qui fait dire à Gambetta la formule fameuse : « le cléricalisme, voilà l'ennemi. » Sous prétexte que Jules Simon ne s'est pas opposé à un vote des députés hostiles aux « manifestations ultramontaines ». Mac-Mahon le blâme officiellement, suscitant sa démission (16 mai 1877). C'est une provocation envers la majorité républicaine de la Chambre, qui proteste par le Manifeste des 363 (20 mai). Mac-Mahon en tire prétexte pour dissoudre la Chambre afin de retrouver une majorité conservatrice (25 juin). Le gouvernement de Broglie prépare les nouvelles élections en multipliant les pressions contre les républicains, destituant 3 000 maires et adjoints, révoquant des milliers de fonctionnaires, déplaçant 77 préfets, poursuivant les journaux et fermant les clubs. Mais il se heurte au front uni des républicains, du Centre gauche de Thiers à l'extrême gauche de Clemenceau. Chef de la campagne électorale républicaine, Gambetta demande à Mac-Mahon de « se soumettre ou se démettre » (15 août 1877). Lors des élections du 14 octobre 1877, les républicains conservent une large majorité de 54 % des voix contre 46 %, soit 323 sièges contre 104 aux monarchistes et 104 aux bonapartistes. Discréditée par les manœuvres de Mac-Mahon, la dissolution ne sera plus jamais utilisée sous la III^e République. Maîtres de la Chambre des députés, les républicains se lancent ensuite à la conquête des mairies, du Sénat et de la présidence.

Aux élections municipales de janvier 1878, les monarchistes sont remplacés par les nouveaux notables républicains. Grâce à cette « révolution des mairies », les républicains remportent la plupart des sièges lors du renouvellement du tiers des sénateurs (5 janvier 1879), ce qui leur donne une majorité de 174 contre 126 à la chambre haute. Les républicains réclament alors à Mac-Mahon la révocation d'une dizaine de généraux, connus pour leurs opinions monarchistes. Mac-Mahon refuse au nom de la solidarité militaire et démissionne le 30 janvier 1879.

Le jour même, le Congrès, réuni à Versailles, choisit pour lui succéder Jules Grévy, un vieux républicain facilement élu avec 563 voix sur 705. Il s'engage aussitôt à renoncer au droit de dissolution, pourtant prévu par les lois de 1875. Neuf ans après sa proclamation, la République est enfin aux mains des républicains.



Jules Grévy

